



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Madame Le Recteur,
Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie,
Madame et Messieurs les DA-SEN,

Clermont-Ferrand, le mardi 22 octobre 2013

Objet : rapport d'activité ISST Auvergne 2012-2013

Rectorat

Secrétariat Général

Inspecteur Hygiène et
Sécurité

Christian PEYMAUD

Téléphone

04 73 99 34 17

Fax

04 73 99 34 71

Mél.

christian.peymaud

@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix

63033 Clermont-Ferrand

cedex 1

Je vous transmets mon rapport d'activité composé de :

1. Synthèse des 30 recommandations académiques
2. Actions permanentes :
 - 2.1. Inspections
 - 2.2. Etudes et enquêtes
 - 2.3. Médecine de prévention
 - 2.4. Réseau AP
 - 2.5. Fonctionnement des CHS-CT
3. Priorités nationales
 - 3.1. Document unique et PPMS
 - 3.2. Produits CMR
 - 3.3. Risques psychosociaux
4. Actions ponctuelles :
 - 4.1. Formations
 - 4.2. Relations avec les collectivités de rattachement
 - 4.3. Groupes de travail
 - 4.4. Elaboration et mise à jour de documents
5. Programme d'activité pour l'année 2013-2014

Annexe 1 Bilan académique des formations

Annexe 2 Trame d'un rapport d'inspection.

Christian PEYMAUD





2 /15}

Visites médicales

1. Programmer les visites médicales annuelles pour les personnels à risque et tous les 5 ans pour les autres par le biais de convocation ;
2. Recruter au minimum 1 médecin de prévention par département ;
3. Intégrer les dates des visites systématiques dans les outils de gestions du personnel ;
4. Prioriser la visite médicales des personnels exposés à des risques particuliers (CMR, conduite des équipements autoportés, nouveaux personnels encadrants...) ;
5. Afficher en salle des enseignants le nom du médecin de prévention, son numéro de téléphone/mail et les journées de présence à la DSDEN si éloigné du rectorat.

Document unique d'évaluation des risques :

6. Impulser le DUER au rectorat et les 4 DSDEN (le Rectorat et le DSDEN de la Haute-Loire ont commencé...)
7. Accompagner les chefs d'établissement à l'élaboration du DUER : voir création d'un groupe national de CP A pour affiner un outil type ;
8. Indiquer dans chaque convention liant l'EPL à la collectivité de rattachement le partage des responsabilités de chacun sur le DUER ;
9. Organiser des réunions entre le CP A et les services prévention de chaque collectivité pour mutualiser les méthodes d'évaluation des risques professionnels ;

Risque CMR :

10. Recenser tous les produits CMR par établissement (**ateliers pédagogiques**, laboratoires et atelier des agents)
11. Diminuer l'acquisition, le stockage et la manipulation des produits CMR (voir produits de substitution)
12. Prévoir des locaux de stockage séparés des locaux de travail (laboratoires, magasins, ateliers...)
13. Former les personnels à l'identification des CMR (surtout dans les ateliers) et notamment les enseignants du second œuvre du BTP (poussières de bois, amiante, produits chimiques...)
14. Faire une fiche de prévention d'exposition annuelle pour les personnels exposés aux CMR (très peu de fait dans l'académie) et notamment pour les enseignants du secteur bois (formations, visites médicales et inspections faites) ;
15. Faire le suivi des établissements fortement exposés au Radon ;

Risques psychosociaux :

16. Identifier des indicateurs sur le bien-être au travail par service ou par établissement ;
17. Former tous les personnels d'encadrement à la prévention des risques psychosociaux mais aussi à leurs responsabilités dans l'organisation générale du travail et les différentes politiques de management ;
18. Elaborer une procédure par un groupe de travail du CHS-CT A sur les risques psychosociaux avec la spécificité du harcèlement et des conduites addictives (voir plaquette d'information du ministère) ;
19. Planifier dans la convention qui lie l'établissement et les collectivités territoriales une procédure pour traitement des conduites addictives ou de « plainte » d'un cas de harcèlement ;
20. Faire organiser par le chef d'établissement et en sa présence des réunions de régulation dans les laboratoires de physiques/chimies pour l'ensemble des personnels enseignants et agents ;



3 /15}

Autres recommandations :

21. Intégrer l'organisation de la santé et la sécurité du travail dans la notation des personnels encadrants ;
22. Intégrer l'enseignement à la santé et la sécurité au travail dans la notation des enseignants du technique ;
23. Demander à chaque chef de service/chef d'établissement de rencontrer régulièrement le CP ou AP de son service pour définir avec lui les priorités en santé et sécurité au travail ;
24. Elaborer une procédure d'alerte en cas d'accident grave (et non simplement déclaration AT) ou de demande de reconnaissance de maladie professionnelle et faire intervenir un groupe de travail du CHS-CT compétant ;
25. Avoir un plan académique de formation transversale sur la santé, sécurité au travail qui reprend les obligations réglementaires de l'employeur (personnels enseignants, cadres, administratifs, de laboratoire, médico-sociaux) ;
26. Organiser une réunion annuelle des services formations du rectorat et des 5 collectivités de rattachement pour définir les objectifs et ressources communs (formations, hygiène des aliments, SST, incendie...) ;
27. Demander au niveau national l'amélioration des outils de gestion du personnel (EPP et AGORA) avec un chapitre sur les formations suivies, les dates des visites médicales ;
28. Former les chefs de service (Rectorat/DSDEN) et les chefs d'établissement à la santé et sécurité au travail et leurs responsabilités ;
29. Revoir la formation des équipements autoportés et de levage dans l'académie ;
30. Former les gestionnaires, les chefs des travaux et les directeurs de SEGPA sur les contrôles réglementaires (exemples trouvés en inspection : compresseurs, palans, bornes incendie jamais contrôlés !)

2. Actions permanentes

2.1. Inspections

23 inspections (complètes ou partielles) pour 11 écoles, 7 collèges, 5 Lycées/EREA et pas de services administratifs réparties à 57 % pour le Puy de Dôme, 13 % pour la Haute-Loire, 13 % pour l'Allier et 15 % pour le Cantal :

1. Collège Albert Camus de Clermont-Ferrand le 14/09/2012 (ateliers SEGPA) ;
2. EREA de Brioude le 19/11/2012 (lettre d'alerte) ;
3. Ecole Georges Sand à Thiers le 13/11/2012 ;
4. Lycée Jean Zay à Thiers le 26/11/2012 (laboratoires en compagnie de l'IPR) ;
5. Ecole de Courpière le 27/11/2012 ;
6. Ecole de Chatillon le 30/11/2012 ;
7. Collège Les Célestin à Vichy le 13/12/2012 ;
8. Collège Oradou de Clermont-Ferrand les 07/1/2013 (préparation de la CSI) et le 28/01/2013 (garde-corps) ;
9. Ecole de Tence le 08/01/2013 ;
10. Ecole de Reignat le 10/01/2013 ;
11. Ecole d'Espirat le 10/01/2013 ;
12. Collège d'Aigueperse le 05/02/2013 (préparation de la CSI) ;
13. Ecole élémentaire de Vic Sur Cère le 28/03/2013 ;
14. Ecole maternelle de Vic Sur Cère le 28/03/2013 ;
15. Collège Jean-Jacques Soulier à Montluçon le 21/02/2013 (lettre d'alerte) ;



4 /15}

16. Lycée d'Yssingeaux (préparation de la CSI) le 14/03/2013 ;
17. Lycée PJB à Riom le 25/02/2013 ;
18. Ecole de St Julien Puy Lavèze le 11/04/2013 ;
19. Ecole d'Ytrac le 15/04/2013 ;
20. Ecole de Carlat le 18/04/2013 ;
21. Collège d'Arlanc le 28/06/2013 ;
22. Lycée Jeanne d'Arc le 02/07/2013 ;

↳ **Suite à mes inspections, 2 lettres d'alerte immédiate transmises aux chefs d'établissement, au secrétaire général de l'académie et au DASEN :**

- EREA de Brioude (solidité d'un plancher et d'un garde-corps, stockage en hauteur, courroie d'une machine accessible, formation et conduite d'équipement autoportée, temporisation sur l'alarme incendie)
- Collège Jean-Jacques Soulier à Montluçon : températures très basses dans les circulations dues à une mauvaise conception (établissement en cours de rénovation), proposition de visite conjointe CHS-CT D03 et CHS-CT CG03 mais refus du CG alors que début des visites dans d'autres collèges...

2-2 Etudes et enquêtes

- Pas d'étude de poste ni d'enquête cette année suite à un AT grave ou déclaration de MP

- ↳ **Prévoir une procédure d'alerte pour permettre l'analyse d'un accident par l'arbre des causes ;**
- ↳ **Le CHS-CT compétant devrait être informé des accidents les plus graves et des demandes de reconnaissance de maladie professionnelle pour permettre une enquête par 2 membres du comité (Décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié article 41)**

2-3 Médecine de prévention

2 médecins de prévention (1,7 temps plein) pour 21 715 personnels.

Demande de recrutement d'un médecin du travail pour 2010-2011

Le médecin scolaire conseiller technique du Recteur fait des visites périodiques du travail des personnels.

Visites systématiques dans un département, début sur un autre mais sur la base du volontariat et non par convocation.

Pas de connaissance du % de personnel ayant eu la visite médicale

- ↳ **Identifier les personnels à risque (avec priorité aux personnels exposés aux CMR) et planifier la visite médicale périodique (annuelle) par des convocations (et non selon le volontariat) ;**
- ↳ **Prévoir une visite médicale pour les nouveaux personnels chargés de l'encadrement (chef d'établissement et gestionnaire) ;**
- ↳ **Planifier la visite médicale tous les 5 ans pour les personnels non à risque par des convocations (et non selon le volontariat) ;**
- ↳ **Avoir un outil GRH avec les dates des visites médicales systématiques**
- ↳ **Avoir un bilan en % de personnels ayant eu la visité médicale systématique**
- ↳ **Recruter au minimum un médecin de prévention par département**

2-4 Réseau des Assistants de prévention



5 /15}

- ◆ 1 Conseiller de Prévention Académique nommé (enseignant Certifié Electrotechnique) avec une lettre de mission et déchargé à plein temps.
- ⇒ Depuis 01/09/2010, le CP A est affecté à titre définitif au rectorat sur un poste d'administratif
- ◆ Missions du Conseiller de Prévention Académique :
 - **Conseiller** les établissements en matière de santé et sécurité au travail ; Aider les établissements et le rectorat à l'élaboration du document unique et des registres de santé et de sécurité ; Coordonner avec les établissements et les collectivités territoriales l'application des règles d'hygiène et de sécurité
 - **Animer** le réseau des AP
 - Participer à la politique de **formation** académique
 - Etablir et mettre à jour les **indicateurs** nécessaires au suivi de la politique de prévention dans l'académie
 - Participer au CHS-CT Académique
- *Le CP académique doit être le conseiller technique du Recteur de l'Académie sur une politique de santé et sécurité académique.*
- **Le CP académique doit rencontrer le secrétaire général ou un de ses adjoints régulièrement pour définir la politique académique en santé et sécurité au travail.**
- **Pas de réunion cette année avec le secrétaire général de l'académie, l'ISST, le CPA, les 4 CP départementaux et les secrétaires généraux des DSDEN**
- **Organiser une rencontre annuelle entre le secrétaire général de l'académie, le CP A, les 4 DA-SEN et les 4 CP D pour définir les politiques académique et départementales**
- **Demander au ministère un regroupement national des CP académique pour développer des outils d'évaluation des risques.**
- ◆ 4 CP départementaux nommés (2 CPD EPS et 2 infirmières CT) dont 1 avec **lettre de mission et décharge de temps (10 demi-journées)**, chargé d'animer le réseau des AP de circonscription et les remontées d'information sur l'évaluation des risques dans le 1^{er} degré.
- *Le CP Départemental doit être le conseiller technique du DA-SEN sur une politique hygiène et sécurité départementale et être un relais pour les AP des circonscriptions de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.*
- **Les CP Départementaux devraient rencontrer les DA-SEN et les secrétaires généraux régulièrement pour définir la politique départementale en santé et sécurité au travail.**
- ◆ Assistants de Prévention du 2^{ème} degré :
 - Nomination et formation :
L'académie compte 181 AP d'EPL.
85 % des chefs d'établissement ont nommé un AP : 1 lycée et 17 collèges n'ont pas nommé d'AP ;
96 % des AP ont reçu au moins 1 jour de formation ;
L'académie forme en plus des AP du CREPS, de la DRDJS, de l'IFMA, du CROUS, de la DRONIS et du CRDP (soit 7 AP en plus).
 - Catégorie :
73 % des AP sont des agents décentralisés ;
 - ↙ 10% sont des catégories A
 - ↙ 12% sont des catégories B
 - ↙ 77% sont des catégories C.
- *Le réseau des AP d'établissement accomplit de plus en plus son rôle. Certains effectuent grâce à leurs investissements personnels et au*



6 /15}

soutien de leur équipe d'encadrement (chef d'établissement en priorité) de très grandes modifications dans l'état d'esprit du personnel ainsi que dans la réalisation concrète (organisation ou installation) de solutions pour une meilleure hygiène et sécurité.

- De gros établissements (> 1500 élèves) devraient nommer plusieurs AP (enseignants et ATOS) vu l'importance des infrastructures : découragement du seul AP/étendue de sa mission (basée sur le volontariat et bien souvent le 'bénévolat').
- De plus en plus d'AP ont une lettre de mission et une décharge de temps.
- Il est à regretter le peu de personnels enseignants sensibles aux missions d'AP, cela peut venir, entre autre, d'un manque d'information lors de la nomination de celui-ci par le chef d'établissement.

→ Inciter les chefs de service à rencontrer régulièrement les AP pour définir les priorités sur la santé et la sécurité au travail.

◆ Assistants de Prévention de circonscription :

Les DA-SEN de l'Allier, de la Haute-Loire et du Cantal ont nommé des AP de circonscription.

→ Inciter le DA-SEN du Puy de Dôme à nommer des AP de circonscription.

2-5 Fonctionnement des Comités et des Commissions hygiène et sécurité

◆ Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail :

- ⇒ Le CHS A s'est réuni 2 fois : les 20/09/2012, 16/05/2013
- ⇒ Les 4 CHS-CT D :
 - CHS D 03 : les 03/12/2012, 12/03/2013, 07/05/2013
 - CHS D 15 : les 19/12/2012, 21/06/2013
 - CHS D 43 : les 20/11/2012, 18/12/2012, 11/06/2013
 - CHS D 63 : les 07/12/2012, 23/05/2013

→ Les CHS-CT devraient (articles 45 à 47 du décret n°82-453 du 28 mai 1982) :

- **procéder à une enquête à l'occasion de chaque accident de service ou de chaque maladie professionnelle ou à caractère professionnel.**
- **coopérer à la préparation des actions de formation à l'hygiène et à la sécurité et veiller à leur mise en œuvre.**
- **être consultés sur la teneur de tous documents se rattachant à sa mission, et notamment des règlements et des consignes que l'administration envisage d'adopter en matière d'hygiène et de sécurité.**

⇒ Le CHS-CT spécial du rectorat ne s'est pas réuni.

⇒ Aucun CHS-CT spécial pour les DSDEN A alors que > 50 personnes.

⇒ Réunir régulièrement le CHS-CT spécial du Rectorat

⇒ Inciter les DA-SEN à demander la création de CHS-CT communs pour les 3 DSDEN implantés dans des cités administratives (Allier, Cantal et Puy de Dôme) : voir avec les Préfectures.

◆ Commissions Hygiène et Sécurité:

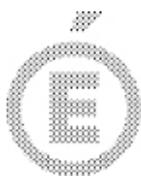
⇒ Participation à la CHS :

↳ Pas de participation à une CHS d'établissement

⇒ Pas de bilan académique sur le fonctionnement des CHS dans les établissements.

3. Priorités nationales

3-1 Document unique (DUER)



7/15}

Document unique (DUER)

Le Rectorat et les 4 DSDEN n'ont pas fait leur document unique : début d'évaluation pour le rectorat sur un secteur (imprimerie) et le DSDEN de la Haute-Loire.

Enquête second degré uniquement fait par le CP A en 2012-2013 :

93 établissements scolaires ont commencé le DU soit **50%**, 24 déclarent l'avoir finalisé (13%) et 27 déclarent avoir mis en place un plan d'action (14,5%).

En Haute-Loire, les assistants de prévention de circonscription aident les directeurs d'école à faire le DUER.

Dans le Cantal, formation des assistants de prévention de circonscription au DUER pour généraliser dans les écoles et formation conjointe avec le CG15 pour impulser le DUER dans les collèges.

3-2 Risques CMR

- **Certains laboratoires de chimie ont identifié les CMR et commencent à mettre en place des fiches d'exposition.**
- **Aucune gestion des CMR dans les ateliers pédagogiques.**
- **Pas de fiche de prévention des expositions pour les enseignants du secteur bois (alors que formation, visites médicales et inspection)**
- ⇒ **Former les enseignants des ateliers pédagogiques et les chefs des travaux sur les CMR**
- ⇒ **Généraliser les fiches de prévention des expositions et notamment pour les enseignants du secteur bois.**

3-3 Risques psychosociaux

124 AP formés aux risques psychosociaux en formation continue mais aucun en 2012-2013.

Autres formations proposées au PAF :

- ↳ 1 stage « Prévenir et gérer les situations conflictuelles »
- ↳ 1 stage « Bien être au travail ».

Pas d'information sur les responsabilités pénales des différents acteurs en cas de harcèlement.

Traitement au « cas par cas » dans l'académie par la DRH et les services médicaux-sociaux.

Pas d'indicateur académique sur les risques psychosociaux en CHS-CT A ou D.

Des collectivités diffusent des plaquettes d'information sur les RPS en direction de l'ensemble de leurs agents sans distinction de ceux qui travaillent dans les établissements scolaires sous l'autorité fonctionnelle d'un chef d'établissement.

- ⇒ **Prévoir un groupe de travail du CHS-CT A sur les indicateurs et procédures sur les risques psychosociaux avec la spécificité du harcèlement et des conduites addictives (voir diffusion de la plaquette d'information du Ministère).**

4 Actions ponctuelles

4-1 Formations

Formation initiale :



8/15}

⇒ Participation à la formation initiale :

- **Des nouveaux chefs d'établissement** : le 23/10/2012 pour 6 heures (sur le risque incendie en binôme des nouveaux gestionnaires N+1) (60 stagiaires) et le 21/11/2012 pour 4,5 heures (12 stagiaires)
- **Des nouveaux directeurs d'école** :
 - Allier : le 30/11/2012 pour 4,5 heures (22 stagiaires)
 - Cantal : le 04/12/2012 pour 6 heures (22 stagiaires)
 - Haute-Loire : le pour 6 heures (stagiaires)
 - Puy de Dôme : les 25/10/2012 (10 stagiaires) et 15/11/2012 pour 3 heures (9 stagiaires)
- **Des nouveaux gestionnaires** : fait le 23/10/2012 pour 6 heures sur le risque incendie avec les nouveaux chefs d'établissement (60 stagiaires), le 21/03/2013 pour 6 heures (16 stagiaires), le 11/12/2012 pour 6 heures sur la tenue du registre de sécurité (stagiaires) ;

Formation continue :

- Formation des chefs des travaux du secteur de la restauration le 04/02/2013
- Formation sur les poussières de bois (dans le cadre de la convention INRS/CARSAT) : fait le 04/04/2013 (18 stagiaires)
- Formation sur **l'ergonomie du poste informatique** le 04/06/2013 : 29 personnes
- Formation incendie des chefs de service du rectorat le 19/02/2013 et des guides-files/serres-files le 28/06/2013 (50 stagiaires)
- Formation **SST** :
 - Formation continue le 25/03/2013 (10 et 12 stagiaires), le 2/04/2013 (10 et 10 stagiaires), le 03/06/2013 (7 et 9 stagiaires) ;

Formation et groupe de travail Risque Majeurs DSDEN63 :

- Intervention avec la mairie de Riom sur le PPMS fait le 18/09/2012 (21 stagiaires)

Formation des Assistants de Prévention :

⇒ La formation réglementaire des AP est pilotée par le Conseiller de prévention Académique et moi-même.

Cette formation est composée :

- d'une formation initiale : deux fois deux jours en accentuant sur le risque chimique, l'amiante, le radon, la légionellose, l'évaluation des risques et le document unique, les contrôles et formations réglementaires et le risque incendie (préparation de la commission de sécurité et d'un exercice d'évacuation) :
 - ↳ Les 18 et 19/02/2013 (18 et 20 stagiaires)
 - ↳ Les 23 et 24/05/2013 (10 et 18 stagiaires)
- De plusieurs jours de formation continue : bruit, ventilation, RPS, électrique :
 - ↳ Le 14/05/2013 et le 14/06/2013 sur le risque électrique (? et 25 stagiaires)
 - ↳ Le 18/12/2012 pour les assistants de prévention de la Haute-Loire
 - ↳ Le 12/03/2013 pour les assistants de prévention de l'Allier

Les chefs de service, d'établissement, les chefs des travaux et les directeurs de SEGPA n'élaborent pas de plan de formation suite à l'analyse des risques.

Certains chefs de service et d'établissement ne connaissent pas leurs responsabilités dans l'organisation du travail et les conditions d'exécution du travail.



9/15}

- ↪ **Prévoir une formation plus importante des chefs de service et d'établissement sur la santé et la sécurité au travail et leurs responsabilités ;**
- ↪ **Prévoir une formation plus importante des chefs des travaux sur leurs responsabilités, la gestion des équipements de travail et des accidents, la dérogation des travaux et produits interdits aux mineurs....**

4-2 Relations avec les collectivités

Réunion et participation à un atelier avec le CIA sur « Vers un système d'information partagé sur l'Education Nationale entre le Rectorat et les Collectivités Territoriales » : 22/03 et 21/05/2013.

Inspection conjointe avec l'ACFI du Conseil Général de l'Allier.

Pas de service prévention au Conseil Général de la Haute-Loire.

Pas de partenariat d'inspection avec le Conseil Général du Cantal et du Puy de Dôme mais relations avec le responsable du service « Prévention et relations sociales » et l'ingénieur hygiène et sécurité.

Réunion avec le DGS du Conseil Général du Cantal pour mutualiser le DUER dans les collèges.

Visite du laboratoire départemental d'analyse avec le technicien restauration du Conseil général du Puy de Dôme.

Partenariat uniquement avec le service patrimoine du Conseil Régional.

Des collectivités de rattachement se montrent très intrusives dans la vie des établissements en faisant des visites inopinées sans avertir ni rencontrer le chef d'établissement pour contrôler le travail des agents territoriaux.

Elles mettent à disposition des agents les registres de sécurité sur leur intranet sans passer par le chef d'établissement.

Des titres d'habilitation électrique sont signés directement par l'autorité territoriale sans cosignature du chef d'établissement.

Elles réunissent les chefs d'établissement et les gestionnaires pour leur donner des directives sans informer le rectorat.

- ↪ **Prévoir une réunion annuelle avec la DRH du rectorat, l'ISST, le CP A et les DRH/service prévention des 5 collectivités principales afin de définir les objectifs et les moyens communs (problème de gestion de personnel, de formations, d'analyse des risques, de mauvaise répartition des responsabilités...).**
- ↪ **Prévoir une réunion annuelle avec les responsables formation du Rectorat et des collectivités pour planifier les formations communes à mettre en place.**

4-3 Groupes de travail

- ⇒ Réunion cellule de crise rectorat et préfecture le 28/01/2013, 31/01/2013, 14/02/2013
- ⇒ Réunion DRH/MP/CPA le 12/12/2012
- ⇒ Réunions SG/DRH/SG des DSDEN/représentants du personnel des CHS-CT le 14/12/2012
- ⇒ Réunion avec le CG15 et le SG du DSDEN le 31/01/2013,
- ⇒ Groupe de travail sur les établissements scolaires construits sur d'anciens sites industriels avec la préfecture/DREAL/ARS le 12/12/2012, 16/05/2013, 30/05/2013, 17/06/2013



10 /15}

- ⇒ Réunions CRAM/INRS/IUFM/Rectorat le 03/09/2012, 26/09/2012, 11/02/2013, 10/06/2013,
- ⇒ Réunion DREAL sur les appareils à pression le 29/08/2012, 16/04/2013

4-4 Elaboration et mise à jour de documents

- ⇒ Mise à jours des référentiels créés (directeurs d'école, incendie, registre incendie, contrôles réglementaires...)
- ⇒ Création de pages web hygiène et sécurité pour le site de l'Académie (www.ac-clermont.fr/hygiene-securite) et la remise à jours du site suite à des nouvelles réglementations.

5 Programme d'activité pour l'année 2013-2014

- Continuer les inspections :
 - Thématique : les locaux de stockage des produits chimiques dans les ateliers pédagogiques ;
 - des collèges avec SEGPA (restent 4/22 soit 18% des collèges avec SEGPA) ;
 - un échantillon d'école par grandes villes (Continuer le département du Cantal et commencer la Haute-Loire) ;
 - sur demande ou indicateurs (amiante, radon, accidents, demande de reconnaissance de maladie professionnelle, plaintes...)
- Perfectionner les outils informatiques pour la synthèse des inspections ;
- Aider les nouveaux gestionnaires (1^{ère} et 2^{ème} année) pour la préparation de la visite de la commission de sécurité incendie et d'accessibilité ;
- Créer un registre de sécurité type numérique ;
- Continuer l'identification des produits CMR dans les établissements ;
- Compléter et faire vivre les pages web « Santé et Sécurité au Travail » sur le site de l'Académie ;
- Travailler en interministériel : contact avec la Préfecture.

Annexe 1 : Bilan académique des formations



11 /15}

Habilitation électrique :

Au total, dans l'académie :

- ⇒ 7 formateurs de formateur PRE enseignant
- ⇒ 149 formateurs PRE enseignants, pas de nouveau formé en 2012-2013 mais 69 en MAC en 2012-2013
- ⇒ 206 personnels formés au risque électrique mais très peu ont un titre d'habilitation électrique
- ⇒ 474 élèves formés au PRE cette année.

- ⇒ **Les chefs d'établissement n'habilitent pas les enseignants et certains personnels décentralisés sont directement habilités par la collectivité territoriale.**
- ⇒ **Le chef d'établissement doit recevoir une attestation de formation et signer un titre d'habilitation pour l'ensemble des personnels qu'ils soient personnels de l'Etat ou personnels de la collectivité territoriale.**

1^{er} secours (PSC1 et SST) :

Suivant le statut des élèves, 2 filières :

- pour les élèves d'enseignement général, le PSC1 ;
- pour les élèves d'enseignement professionnel et les personnels de l'EN, le SST.

PSC1 :

Bilan fait par les instructeurs et l'infirmière conseillère technique du Recteur sur le PSC1.

- ⇒ 3 instructeurs dont 2 sont déchargés à mi-temps à la DELFOR pour la formation des moniteurs PAE3 ;
- ⇒ 124 moniteurs PAE3 dont 24 formés cette année;
- ⇒ 3643 PSC1 de validé cette année dont 3452 élèves.
- ⇒ 1475 élèves formés par des organismes extérieurs.
- ⇒ Dans l'académie, cela représente **30,84% du nombre d'élèves au collège + 13,17% par des organismes externes (croix blanche, croix rouge, union départemental des sapeurs-pompiers, protection civile...) soit un total de 44,01%.**

↳ *Le décret n°2006-41 du 11 janvier 2006 et la circulaire du 24 mai 2006 fixent l'objectif de former tous les élèves sortant de 3^{ème} au PSC1.*

SST :

- ⇒ 2 formateurs de formateurs (instructeurs) SST
- ⇒ 173 formateurs (moniteurs) SST (dans les EPLE/IA/Rectorat) dont 14 formés en 2012-2013
- ⇒ 1241 personnels ayant le SST en tout (dans les EPLE/IA/Rectorat) soit 10,9 % des personnels (40 nouveaux formés et 292 en MAC)
- ⇒ 2791 élèves formés au SST dans l'académie dont 78 seulement en passerelle PSC1/SST.

- ⇒ **Plus de gestion académique du SST**
- ⇒ **Mettre en place un comité de pilotage académique du secourisme (DELFOR, IUFM, ICTR, CP A et ISSST) afin d'harmoniser et de déterminer les objectifs prioritaires (voir circulaire du 24/05/2006) ;**
- ⇒ **Sensibiliser les chefs de service et d'établissement à organiser les soins d'urgence dans leur service/établissement par la formation de 5 % au moins des personnels au SST en priorisant les activités à risque comme les ateliers, cuisine, EPS, laboratoires et les internats.**



12 / 15}

⇒ **Pas de gestion départementale des formations secourisme dans le 1^{er} degré : pas d'identification des écoles n'ayant pas de personnel formé au secourisme ni de formation continue mise en place.**

Formation manipulation des extincteurs :

⇒ 1 formateur académique (sapeur-pompier volontaire sous-officier aussi instructeur PAE4 et moniteur SST) déchargé à mi-temps à la DELFOR avec 1 simulateur de feu, 1 générateur de fumigène et 1 alarme incendie

⇒ En 2012-2013, 6 EPLE ont eu la formation soient 118 personnes.

dép.	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
3	0	11	31	13	13	0	28	0	0	7	32
15	24	19	7	0	0	0	0	0	11	36	14
43	15	8	11	11	0	16	0	12	18	0	13
63	0	63	70	82	14	27	31	0	36	21	59
Total	39	101	119	106	27	43	59	12	65	64	118

⇒ **Développer la formation sur le risque incendie en bassin de formation en partenariat avec les collectivités de rattachement et les SDIS.**

⇒ **Rattacher le formateur académique au service Santé et Sécurité au Travail et prévoir un temps plein pour impulser une politique académique sur le risque incendie : maintenant, avis défavorable des commissions de sécurité incendie si pas de formation du personnel.**

Formation à la conduite en sécurité des équipements autoportés :

Chariots automoteurs

⇒ 2 testeurs académiques (recyclage en 09/2006) : plus à jour.

⇒ Plus de gestion des formateurs académiques (recyclage en 05/2007)

⇒ Pas de suivi de la formation continue des testeurs académiques, des formateurs académiques et des personnels formés à la conduite des équipements autoportés.

⇒ Pas de trace de l'aptitude médicale à la conduite des équipements autoportés des personnels.

⇒ **Formation inadaptée aux équipements autoportés utilisés dans un établissement : formation de type CACES Chariot automoteur alors que présence d'équipement de type engin de chantier.**

⇒ Des personnels ATEC de la collectivité utilisent des équipements autoportés et sont formés par leur employeur.

⇒ **La formation continue de type CACES Chariot automoteur est en retard depuis plusieurs années dans l'académie.**

⇒ **Recenser les besoins de formation et organiser la bonne formation initiale et continue sur les équipements autoportés existant dans l'établissement ou correspondant ;**

⇒ **Demander l'aptitude médicale à conduire des équipements autoportés**

⇒ **Les chefs d'établissement doivent délivrer une autorisation et une carte d'autorisation de conduite aux personnels enseignants ou aux personnels de la collectivité toutes 2 basées sur l'attestation de stage et l'avis d'aptitude médicale**

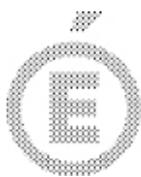
Engins de chantier

⇒ 6 formateurs de formateur CACES Engins de chantier (en catégorie 1 et 9)

⇒ 20 formateurs CACES Engins de chantier (en catégorie 1 et 9), pas de nouveau moniteur en 2012-2013

⇒ 13 élèves de formés en dispense CACES Engins de chantier

⇒ **Recenser les besoins de formation et organiser la formation continue tous les 10 ans ;**



13 /15}

- ⇒ **Prévoir une gestion des bases de données du personnel (EPP et AGORA) avec un chapitre sur les formations**
- ⇒ **Inciter les chefs d'établissement à délivrer une autorisation et une carte d'autorisation de conduite aux personnels enseignants ou aux personnels de la collectivité après s'être assuré de la formation (attestation de stage) et l'avis d'aptitude médicale.**

Palans

Pas de formation académique proposée sur la conduite des appareils de levage.

- ⇒ **Proposer au PAF une formation à la conduite des appareils de levage ;**

PRAP :

- ⇒ 2 formateurs de formateur (instructeur) PRAP IBS
- ⇒ 65 formateurs PRAP IBC dont 7 nouveaux en 2012-2013 et 11 PRAP2S sans nouveau formé en 2012-2013 (dans les EPLE/IA/Rectorat),
- ⇒ 271 personnels formés au PRAP IBC et 13 au PRAP 2S
- ⇒ 185 élèves formés au PRAP IBC et 107 au PRAP 2S

- ⇒ **Piloter la formation PRAP par un recensement des besoins dans les établissements.**
- ⇒ **Mettre en place une formation PRAP dans le 1^{er} degré et notamment pour les enseignants de maternelle (voir DUER)**

R408 Formation à l'emploi des échafaudages de pied :

- ⇒ 6 formateurs de formateurs.
- ⇒ 72 formateurs R408 dont 6 nouveaux en 2012-2013
- ⇒ 6 personnels formés à la R408
- ⇒ 28 élèves de formé à la R408.

- ⇒ **Bien rappeler aux formateurs R408 que les élèves mineurs qui ne sont pas en formation qualifiante ne peuvent effectuer des travaux en hauteur (SEGPA).**

R457 Formation à l'emploi des échafaudages roulant :

Pas de formation proposé au PAF.

- ⇒ **Mettre au PAF une formation à la R457 pour les personnels utilisant des échafaudages roulants.**

Risque chimique et CMR

Formation fait en 2008-2009 pour les enseignants/personnels de laboratoire en physique/chimie.

Organisation d'une formation en 2010-2012 avec l'IEN de la spécialité du secteur bois sur les poussières de bois pour les enseignants et les chefs des travaux (50 personnes)

- ⇒ **Prévoir au PAF une formation sur la gestion des CMR par spécialité (voir travail en collaboration avec les IPR/IEN de chaque spécialité)**

Risque biologique

- ⇒ 2 formateurs 3RB.
- ⇒ 61 personnels formés au RB.

Rayonnement optique artificiel

Pas de formation proposé au PAF.

- ⇒ **Prévoir au PAF une formation sur les rayonnements optiques artificiels**

Autoclaves



14 /15}

Des personnels ont été formés mais pas de suivi de la formation et pas proposé au PAF

➤ **Proposer au PAF une formation à la conduite des autoclaves ;**

Bruit

1 formation sur le bruit (dans le cadre de la convention INRS/CARSAT) pour les enseignants du secteur bois et métallerie en partenariat avec l'IEN-ET.

➤ **Prévoir au PAF une formation sur le risque bruit**

Poste informatique :

1 formation sur l'ergonomie du poste informatique

➤ **Prévoir au PAF une formation sur l'ergonomie du poste informatique notamment le service informatique et intégrer dans la formation à distance des outils informatiques une page sur ce thème ;**



15 /15}

Annexe 2 : **RAPPORT DE VISITE**

I) EVALUATION DU PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE DE LA SANTÉ SECURITE AU TRAVAIL

ORGANISATION	FORMATION	MANAGEMENT
---------------------	------------------	-------------------

1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT
2. RESPONSABILITES DES ACTEURS
3. FONCTIONNEMENT DU CA OU DE LA CHS
4. ASSISTANT DE PREVENTION
5. VISITE MEDICALE
6. ACCIDENTS
7. LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET CONDUITES ADDICTIVES
8. TRAVAUX INTERDITS AUX MINEURS
9. FORMATIONS ET AUTORISATIONS
10. ORGANISATION-MANAGEMENT
11. ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

II) EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

1. RISQUE INCENDIE / EVACUATION / SECOURS
2. RISQUE CHIMIQUE ET RADIOACTIVITE
3. RISQUE BIOLOGIQUE
4. RISQUE UV
5. RISQUE ELECTRIQUE
6. RISQUE GAZ ET CHAUFFERIE
7. EQUIPEMENTS DE TRAVAIL
8. EQUIPEMENTS SOUS PRESSION
9. EQUIPEMENTS AUTOPORTEES
10. EQUIPEMENTS DE LEVAGE/TRAVAIL EN HAUTEUR
11. ASCENSEURS, ASCENSEURS DE CHARGE, MONTE-CHARGES, EPMR
12. PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES
13. INSTALLATIONS SPORTIVES
14. SECURITE ALIMENTAIRE
15. AMBIANCES DE TRAVAIL
16. ERGONOMIE/MANUTENTION
17. RISQUE PARTICULIER : L'AMIANTE
18. RISQUE PARTICULIER : LE RADON
19. RISQUE PARTICULIER : LA LEGIONELLOSE
20. VEHICULES
21. ENVIRONNEMENT
22. RISQUES MAJEURS
23. AUTRES RISQUES